

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

RÉGIE ASSAINISSEMENT
NORD CARAÏBES
RéNoC-Assainissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 9 DECEMBRE 2016
MEMBRES EN EXERCICE : 12
MEMBRES PRESENTS : 10

DATE DE LA CONVOCATION : 2 DECEMBRE 2016

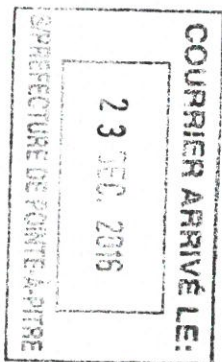
DÉLIBÉRATION N° CA-ASS-2016-05

OBJET : Délégations d'attributions du Conseil d'administration au Président

affichée le

L'an deux mil seize, neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement, légalement convoqué le deux décembre deux mil seize, s'est réuni à Labrousse Gosier, sous la présidence de Monsieur Rénalt SIOUMANDAN ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunières		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph		excusé	
M. LYCAON Célestin	X		
M ^{me} OBERTAN Pamela	X		
M. REINETTE Pierre	X		
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M ^{me} TRABON-SINAPAH Line	X		



RENDUE EXECUTOIRE,
LE

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Denis CORNEILLE.

Le Président

Pour un fonctionnement optimisé, le Conseil d'Administration de la Régie Assainissement Nord Caraïbes peut déléguer au Président de la régie un certain nombre d'attributions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/042 portant approbation de la création de la régie « Assainissement » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'assainissement sur le territoire du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CS 2016-11/52 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de la régie pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'assainissement du territoire du Nord Grande-Terre, RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CA-ASS-2016-01, portant élection du Président de RéNoC-Assainissement ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents

DECIDE

ARTICLE 1: DE DÉLÉGUER, pour la durée de son mandat, les attributions déclinées ci-après :

- **Affaires Générales :**

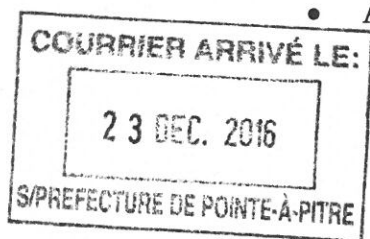
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules de la Régie RéNoC-Assainissement, dans la limite de sept mille cinq cents euros (7 500€) par sinistre et prendre en charge le règlement des sinistres dont le montant est inférieur à la franchise contractée auprès de la compagnie d'assurances.

- **Ressources Humaines :**

- Procéder par arrêté du Président à la nomination du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et du comptable public ;
- Signer le contrat de travail du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et du comptable public spécial ;
- Prendre toute décision de prise en charge des frais de missions générés par le déplacement du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, du comptable public et des Administrateurs ;
- Emettre un avis sur le recrutement du personnel présenté par le Directeur Général. Les licenciements sont de la compétence d'une commission Ad hoc.

- **Affaires patrimoniales et économiques :**

- Décider de la conclusion et de la révision du louage des biens mobiliers,
- Procéder à la prise à bail ou l'acquisition de biens mobiliers ou immobiliers ainsi que des transactions de prix dans la limite des crédits prévus dans le budget,
- Conclure les conventions d'occupation du domaine public.



ARTICLE 2: DE PRÉCISER que les décisions prises en application de la présente délibération pourront aussi être signées par le Vice-président agissant par délégation du Président.

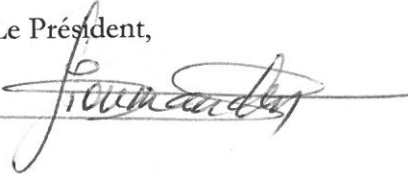
ARTICLE 3 : QUE le Président de RéNoC- Assainissement devra rendre compte los de chaque réunion du Conseil d'administration des décisions prises conformément à cette délibération.

ARTICLE 2 : Le Président de RéNoC-Assainissement est chargé de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.
Au registre sont les signatures.*

Fait à Gosier, le 9 décembre 2016

DEPARTEMENT
Régie Assainissement
Nord Caraïbes
RéNoC-Assainissement
GUADELOUPE

Le Président,

Rénalt SIOUMANDAN

